



2017/0333R(APP)

9.1.2019

AMENDEMENTS

1 - 237

Projet de rapport
Pedro Silva Pereira, Vladimír Maňka
(PE630.626v01-00)

Création du Fonds monétaire européen
(2017/0333R(APP))

Amendement 1
Miguel Viegas

Proposition de résolution

–

Proposition de rejet

Le Parlement européen rejette la proposition de la Commission européenne de règlement du Conseil concernant la création du Fonds monétaire européen du 6 décembre 2017.

Or. pt

Amendement 2
Jörg Meuthen

Proposition de résolution

–

Proposition de rejet

Le Parlement européen rejette [la proposition de la Commission].

Or. en

Amendement 3
Barbara Kappel, Ralph Packet, Bernd Kölmel

Proposition de résolution

–

Proposition de rejet

Le Parlement européen rejette [la proposition de la Commission].

Or. en

Amendement 4
Laura Agea, Fabio Massimo Castaldo, Marco Valli

Proposition de résolution

–

Proposition de rejet

Le Parlement européen rejette la proposition de la Commission.

Or. en

Amendement 5

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Visa –1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– ***vu sa résolution du 7 mai 2009 sur l'incidence du traité de Lisbonne sur le développement de l'équilibre institutionnel de l'Union européenne,***

Or. en

Amendement 6

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Visa –1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– ***vu le rapport du groupe de réflexion au Conseil européen sur l'avenir de l'Union à l'horizon 2030,***

Or. en

Amendement 7

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Visa –1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu sa résolution du
20 décembre 2016 sur les évolutions et
adaptations possibles de la structure
institutionnelle actuelle de l'Union
européenne,*

Or. en

Amendement 8

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Visa –1 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu sa résolution du 16 février 2017
sur l'amélioration du fonctionnement de
l'Union européenne en mettant à profit le
potentiel du traité de Lisbonne,*

Or. en

Amendement 9

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Visa –1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu l'avis du Comité des régions du 6 juillet 2018 sur les propositions de réforme de l'Union économique et monétaire,*

Or. en

Amendement 10
Bernard Monot

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport de l'Eurogroupe aux Chefs d'Etats et de Gouvernements du 4 décembre 2018, ainsi que son annexe sur les modalités relatives à la réforme du Mécanisme Européen de Stabilité,*

Or. fr

Amendement 11
Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu le rapport de l'Eurogroupe aux dirigeants sur l'approfondissement de l'UEM, du 4 décembre 2018,*

Or. en

Amendement 12
Bernard Monot

Proposition de résolution
Visa 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la déclaration adoptée par le Sommet de la zone euro du 14 décembre 2018,*

Or. fr

Amendement 13

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Visa 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la déclaration du sommet de la zone euro du 14 décembre 2018,*

Or. en

Amendement 14

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Visa 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la position commune du 14 novembre 2018 sur la coopération future entre la Commission européenne et le MES,*

Or. en

Amendement 15
Dimitrios Papadimoulis

Proposition de résolution
Visa 5

Proposition de résolution

— vu le rapport des cinq présidents du 22 juin 2015 sur l'achèvement de l'union économique et monétaire européenne, le livre blanc de la Commission du 1^{er} mars 2017 sur l'avenir de l'Europe et le document de réflexion de la Commission du 31 mai 2017 sur l'approfondissement de l'union économique et monétaire,

Amendement

– vu le rapport des cinq présidents du 22 juin 2015 sur l'achèvement de l'union économique et monétaire européenne, le livre blanc de la Commission du 1^{er} mars 2017 sur l'avenir de l'Europe et le document de réflexion de la Commission du 31 mai 2017 sur l'approfondissement de l'union économique et monétaire, ***ainsi que le fait que le rapport des cinq présidents fait référence à la zone euro comme un "projet politique et économique"***,

Or. en

Amendement 16
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

— vu le rapport des cinq présidents du 22 juin 2015 sur l'achèvement de l'union économique et monétaire européenne, le livre blanc de la Commission du 1^{er} mars 2017 sur l'avenir de l'Europe et le document de réflexion de la Commission du 31 mai 2017 sur l'approfondissement de l'union économique et monétaire,

Amendement

– ***vu que le rapport des cinq présidents indique que l'euro "impose à tous les membres de faire preuve de solidarité en temps de crise et de respecter les règles définies d'un commun accord"***,

Or. en

Amendement 17
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Visa 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

PE632.795v01-00

8/117

AM\1173293FR.docx

– *vu les rapports de la Cour des comptes 18/2015 du 26 janvier 2016 sur l'assistance financière aux pays en difficulté et 17/2017 du 16 novembre 2017 sur l'intervention de la Commission dans la crise financière grecque,*

Or. en

Amendement 18
Ralph Packet

Proposition de résolution
Visa 8

Proposition de résolution

Amendement

— *vu sa résolution du 16 février 2017 sur la capacité budgétaire de la zone euro*³,

supprimé

³ *JO C 252 du 18.7.2018, p. 235.*

Or. en

Amendement 19
Jörg Meuthen, Barbara Kappel

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu l'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande du 12 septembre 2012, enregistré sous la référence 2 BvR 1390/12 et demandant qu'une réserve soit formulée au titre du droit international,*

Or. de

Amendement 20
Isabelle Thomas

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *Vu son rapport intérimaire adopté le 14 Novembre 2018 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et les ressources propres de l'Union,*

Or. fr

Amendement 21
Markus Ferber

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'accord de l'Eurogroupe du 4 décembre 2018 sur les modalités de fonctionnement relatives à la poursuite du développement du MES^{1 bis},*

1 bis

https://www.consilium.europa.eu/media/37267/esm-term-sheet-041218_final_clean.pdf

Or. en

Amendement 22
Ralph Packet

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le document officiel de l'ancien ministre des Finances allemand, Wolfgang Schäuble, intitulé "Non-paper for paving the way towards a Stability Union" (Ouvrir la voie à une Union de*

stabilité),

Or. en

Amendement 23

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu le rapport de l'Eurogroupe aux dirigeants sur l'approfondissement de l'UEM, du 4 décembre 2018 (communiqué de presse 738/18),*

Or. en

Amendement 24

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu l'étude de la commission AFCO d'avril 2016 intitulée "Implementation of the Lisbon Treaty - Improving functioning of the EU: Economic and Monetary Policy" (PE 556.952) (Mise en œuvre du traité de Lisbonne - Améliorer le fonctionnement de l'Union: politique économique et monétaire),*

Or. en

Amendement 25

Jörg Meuthen

Proposition de résolution

Considérant A

AM\1173293FR.docx

11/117

PE632.795v01-00

FR

Proposition de résolution

A. considérant que l'introduction de l'euro est l'une des réalisations politiques les plus importantes du projet européen et ***une pierre angulaire de la construction de l'UEM;***

Amendement

A. considérant que l'introduction de l'euro est ***considérée à tort comme*** l'une des réalisations politiques les plus importantes du projet européen et ***que l'union monétaire constitue le risque le plus important pour l'unification européenne;***

Or. de

Amendement 26
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'introduction de l'euro est l'une des ***réalisations politiques les plus importantes du projet européen et une pierre angulaire de la construction de l'UEM;***

Amendement

A. considérant que l'introduction de l'euro est l'une des ***causes principales des grands problèmes économiques de l'Europe, tels que le surendettement, le chômage et la faible croissance économique;***

Or. fi

Amendement 27
Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'introduction de l'euro est l'une des ***réalisations*** politiques les plus importantes du projet européen et une pierre angulaire de ***la construction de l'UEM;***

Amendement

A. considérant que l'introduction de l'euro est l'une des ***évolutions*** politiques les plus importantes du projet européen et une pierre angulaire de ***l'UEM mais qu'il n'existe pas de voie claire en direction d'une réelle convergence, de l'inclusion sociale et d'une économie coopérative et complémentaire au sein de l'Union; que les répercussions négatives de l'UEM sont***

encore aggravées par la politique monétaire de la BCE et les restrictions économiques du pacte de stabilité et de croissance;

Or. en

Amendement 28
Bernard Monot

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'introduction de l'euro *est* l'une des réalisations politiques les plus *importantes du* projet européen *et une pierre angulaire de la construction de l'UEM;*

Amendement

A. considérant que l'introduction de l'euro *a été* l'une des réalisations *les plus* politiques *et aux implications* les plus *graves pour le* projet européen, *la majeure partie des États membres étant à présent enfermée dans l'UEM sans possibilité de sortie;*

Or. fr

Amendement 29
Dimitrios Papadimoulis

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'introduction de l'euro est l'une des réalisations politiques les plus importantes du projet européen et une pierre angulaire de la construction de l'UEM;

Amendement

A. considérant que l'introduction de l'euro est l'une des réalisations politiques les plus importantes du projet européen et une pierre angulaire de la construction de l'UEM *mais que cette dernière reste dans l'incapacité de relever les défis existants en matière d'inégalités au sein et entre les États membres et de faire appliquer une stratégie économique qui profite de façon équitable à tous les États membres;*

Or. en

Amendement 30
Cătălin Sorin Ivan

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'introduction de l'euro est l'une des réalisations politiques les plus importantes ***du projet européen et une pierre angulaire de*** la construction de l'UEM;

Amendement

A. considérant que l'introduction de l'euro est ***l'un des projets européens les plus importants et*** l'une des réalisations politiques les plus importantes ***et qu'elle est également essentielle pour*** la construction de l'UEM;

Or. en

Amendement 31
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

A bis. considérant que le MES peut ***recapitaliser les établissements de crédit directement grâce à son instrument de recapitalisation directe;***

Amendement

A bis. considérant que le MES peut recapitaliser les établissements de crédit directement grâce à son instrument de recapitalisation directe;

Or. en

Amendement 32
Jörg Meuthen

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de l'architecture de l'euro et démontré ***la nécessité d'achever rapidement*** l'UEM;

Amendement

B. considérant que la crise financière et économique a révélé ***la possibilité de manipulation politique des règles et*** les faiblesses de l'architecture de l'euro et démontré ***qu'il n'existe pas de consensus sur les règles pour l'achèvement de*** l'UEM;

Amendement 33
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de *l'architecture de l'euro et démontré la nécessité d'achever rapidement l'UEM;*

Amendement

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de *l'euro;*

Or. fi

Amendement 34
Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de l'architecture de l'euro et démontré la nécessité *d'achever* rapidement *l'UEM;*

Amendement

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de l'architecture de l'euro et démontré la nécessité *de réformer* rapidement *l'architecture économique, afin de compenser les déséquilibres extérieurs au sein de la zone euro et de corriger les divergences internes, ce qui crée un désavantage structurel pour les pays de la périphérie de l'Union;*

Or. en

Amendement 35
Siegfried Mureşan

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

AM\1173293FR.docx

15/117

Amendement

PE632.795v01-00

B. considérant que la crise financière et économique a révélé **les faiblesses de l'architecture de l'euro** et démontré la nécessité **d'achever rapidement** l'UEM;

B. considérant que la crise financière et économique a révélé **des faiblesses structurelles dans certains États membres de la zone euro** et démontré la nécessité **de respecter le pacte de stabilité et de croissance afin de garantir des finances publiques saines, la mise en œuvre des réformes structurelles et l'achèvement rapide** de l'UEM;

Or. en

Amendement 36 **Bernard Monot**

Proposition de résolution **Considérant B**

Proposition de résolution

B. considérant que la crise financière et économique **a** révélé les faiblesses de l'architecture de l'euro et démontré la nécessité **d'achever rapidement** l'UEM;

Amendement

B. considérant **que les vingt années de son existence ainsi** que la crise financière et économique **ont** révélé les faiblesses de l'architecture de l'euro et démontré la nécessité **de réformer profondément** l'UEM;

Or. fr

Amendement 37 **Cătălin Sorin Ivan**

Proposition de résolution **Considérant B**

Proposition de résolution

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de l'architecture de l'euro **et démontré la nécessité d'achever rapidement** l'UEM;

Amendement

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de l'architecture de l'euro, **qui ont entraîné les difficultés financières les plus importantes rencontrées par les États membres de l'Union, et que l'achèvement rapide de l'UEM est donc indispensable;**

Or. en

Amendement 38

Jean Arthuis

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de l'architecture de l'euro *et* démontré la nécessité *d'achever* rapidement l'UEM;

Amendement

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de l'architecture de l'euro, *que ses conséquences n'ont pas débouché sur des mesures à la hauteur de l'urgence de réformer la gouvernance de l'UEM et qu'elle a ainsi* démontré la nécessité *de l'achever* rapidement;

Or. fr

Amendement 39

Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de l'architecture de l'euro et démontré la nécessité d'achever *rapidement* l'UEM;

Amendement

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de l'architecture de l'euro et démontré la nécessité d'achever *et de démocratiser d'urgence* l'UEM;

Or. en

Amendement 40

Barbara Kappel, Ralph Packet

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de

Amendement

B. considérant que la crise financière et économique a révélé les faiblesses de

l'architecture de l'euro et démontré la nécessité *d'achever rapidement* l'UEM;

l'architecture de l'euro et démontré la nécessité *de repenser* l'UEM;

Or. en

Amendement 41

Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que le cadre actuel de gouvernance économique de l'Union s'est avéré inapproprié pour prévenir et gérer de manière suffisante et en temps utile la crise économique et financière qui s'est manifestée depuis 2010, laissant la place aux politiques d'austérité du FMI qui ont entraîné de nouvelles inégalités, le chômage et la pauvreté dans les pays ayant appliqué les programmes d'ajustement;

Or. en

Amendement 42

Nicola Caputo

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que l'euro apporte aux citoyens européens une protection et des possibilités et qu'une zone euro forte et stable est essentielle pour ses membres et pour l'Union;

Or. en

Amendement 43

Ramon Tremosa i Balcells

PE632.795v01-00

18/117

AM\1173293FR.docx

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que le cumul du soutien aux États souverains et aux banques en un seul et même organisme public pourrait avoir une incidence négative sur l'interdépendance banques-dettes souveraines;

Or. en

Amendement 44
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert ***des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM;***

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert ***le respect de règles et d'obligations communes;***

Or. fi

Amendement 45
Jörg Meuthen

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais

aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM;

que ces conditions préalables ne sont pas réunies au sein d'une Europe multilingue, plurielle et diverse; que les États membres sont souverains et qu'un partage des risques n'est pas une option;

Or. de

Amendement 46
Ralph Packet

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune *requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM;*

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune *telle que la zone euro, au sein de laquelle les États membres sont responsables de leurs politiques économiques et budgétaires, requiert des règles budgétaires communes contraignantes et une application rigoureuse;*

Or. en

Amendement 47
Markus Ferber

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, *mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut;* que la réduction *et le partage* des risques *doivent*

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert *le strict respect* des règles et des obligations communes; que la réduction des risques *est un condition préalable nécessaire à* l'approfondissement de l'UEM;

aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM;

Or. en

Amendement 48
Wolf Klinz

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques *et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut*; que la réduction *et le partage* des risques *doivent aller de pair avec l'approfondissement* de l'UEM;

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques; que la réduction des risques *devrait précéder l'approfondissement* de l'UEM;

Or. en

Amendement 49
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction *et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement* de l'UEM;

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction *des risques devrait être une condition préalable nécessaire avant d'envisager un partage des risques au sein* de l'UEM;

Or. en

Amendement 50

Jean Arthuis

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM;

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que **dès lors la création d'un budget de la zone euro est nécessaire pour sa pérennité ainsi que pour neutraliser tout choc possible; que** la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM;

Or. fr

Amendement 51

Tom Vandenkendelaere

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, **mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut;** que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM;

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations **budgetaires** communes, **comme le prévoit le pacte de stabilité et de croissance, la convergence socio-économique vers le haut ainsi que des outils communs pour réagir aux chocs économiques;** que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM;

Or. en

Amendement 52

Nicola Caputo

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM;

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM ***afin d'améliorer l'emploi, la croissance, les investissements, l'équité sociale et la stabilité macroéconomique;***

Or. en

Amendement 53

Bernard Monot

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec ***l'approfondissement*** de l'UEM;

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert ***certes*** des règles et des obligations communes, mais ***également*** aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec ***la réforme profonde de la gouvernance*** de l'UEM;

Or. fr

Amendement 54

Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM;

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et la convergence socio-économique vers le haut; que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement ***et la mise en œuvre de la responsabilité démocratique*** de l'UEM;

Or. en

Amendement 55
Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et ***la*** convergence socio-économique vers le haut; ***que la réduction et le partage des risques doivent aller de pair avec l'approfondissement de l'UEM;***

Amendement

C. considérant que l'adhésion à une zone monétaire commune requiert des règles et des obligations communes, mais aussi des outils communs pour absorber les chocs symétriques et asymétriques et promouvoir la solidarité et ***une véritable*** convergence socio-économique vers le haut ***en termes d'investissements, de taux de chômage ou encore de répartition des revenus et des patrimoines;***

Or. en

Amendement 56
Isabelle Thomas

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

C bis. considérant le manque à gagner de près de 100 milliards d'euros par an du fait de l'évitement fiscal favorisé par les pratiques fiscales déloyales, s'ajoutant aux 1000 milliards d'euros par an perdus en conséquence de l'évasion fiscale facilitée notamment par des pratiques illégales de certains établissements bancaires dans l'Union Européenne;

Or. fr

Amendement 57

Jean Arthuis

**Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que la nomination d'un ministre des finances européen à temps plein et indépendant, dont sa fonction serait incompatible avec un rôle similaire dans un État membre de la Zone Euro afin d'éviter tout conflit d'intérêt, est une nécessité absolue;

Or. fr

Amendement 58

Jörg Meuthen

**Proposition de résolution
Considérant D**

Proposition de résolution

Amendement

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) *et sa transformation ultérieure en* mécanisme européen de stabilité (MES) *ont marqué, malgré leur nature intergouvernementale, une étape importante vers la création d'un*

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) *était une grave erreur et que le* mécanisme européen de stabilité (MES) *qui lui a succédé a perpétué cette erreur; considérant qu'il est absurde de vouloir créer un* mécanisme de gestion de crise

mécanisme *européen* de gestion de crise *qui contribue à pallier les faiblesses de l'UEM et à fournir une assistance financière à plusieurs pays européens touchés par la crise;*

pour gérer celle provoquée par ladite monnaie commune;

Or. de

Amendement 59
Ralph Packet

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont marqué, *malgré leur nature intergouvernementale, une étape importante vers la création d'un mécanisme européen de gestion de crise qui contribue à pallier les faiblesses de l'UEM et à fournir une assistance financière à plusieurs pays européens touchés par la crise;*

Amendement

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont marqué *un changement majeur par rapport au cadre de Maastricht et au principe de la responsabilité individuelle des États membres;*

Or. en

Amendement 60
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont *marqué, malgré leur nature intergouvernementale, une étape importante vers* la création d'un mécanisme européen de gestion de crise

Amendement

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont *joué un rôle important dans* la création d'un mécanisme européen de gestion de crise qui contribue à pallier les faiblesses de l'UEM et à fournir une assistance

qui contribue à pallier les faiblesses de l'UEM et à fournir une assistance financière à plusieurs pays européens touchés par la crise;

financière à plusieurs pays européens touchés par la crise;

Or. en

Amendement 61 **Markus Ferber**

Proposition de résolution **Considérant D**

Proposition de résolution

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont marqué, ***malgré leur nature intergouvernementale***, une étape importante vers la création d'un mécanisme européen de gestion de crise qui contribue à pallier les faiblesses de l'UEM et à fournir une assistance financière à plusieurs pays européens touchés par la crise;

Amendement

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont marqué une étape importante vers la création d'un mécanisme européen de gestion de crise qui contribue à pallier les faiblesses de l'UEM et à fournir une assistance financière à plusieurs pays européens touchés par la crise;

Or. en

Amendement 62 **Siegfried Mureşan**

Proposition de résolution **Considérant D**

Proposition de résolution

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont marqué, malgré leur nature intergouvernementale, une étape importante vers la création d'un mécanisme européen de gestion de crise ***qui contribue à pallier les faiblesses de***

Amendement

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont marqué, malgré leur nature intergouvernementale, une étape importante vers la création d'un mécanisme européen de gestion de crise, ***apportant*** une assistance financière à

l'UEM et à fournir une assistance financière à plusieurs pays européens touchés par la crise;

plusieurs pays européens touchés par la crise;

Or. en

Amendement 63
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont marqué, malgré leur nature intergouvernementale, une étape **importante** vers la création d'un mécanisme européen de gestion de crise **qui contribue** à pallier les faiblesses de l'UEM et *à fournir* une assistance financière à plusieurs pays européens touchés par la crise;

Amendement

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont marqué, malgré leur nature intergouvernementale, une étape vers la création d'un mécanisme européen de gestion de crise, **essayant de contribuer** à pallier les faiblesses de l'UEM et **apportant** une assistance financière à plusieurs pays européens touchés par la crise;

Or. en

Amendement 64
Bernard Monot

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont marqué, malgré leur nature intergouvernementale, une étape importante vers la création d'un mécanisme européen de gestion de crise qui contribue à pallier les faiblesses de l'UEM et à fournir une assistance

Amendement

D. considérant que la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et sa transformation ultérieure en mécanisme européen de stabilité (MES) ont marqué, malgré leur nature intergouvernementale, une étape importante vers la création d'un mécanisme européen de gestion de crise qui contribue à pallier **en partie** les faiblesses de l'UEM et à fournir une

financière à plusieurs pays européens touchés par la crise;

assistance financière à plusieurs pays européens touchés par la crise;

Or. fr

Amendement 65
Isabelle Thomas

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant les effets dévastateurs des mesures d'austérité établies par le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance sur les investissements, les services publics et l'équilibre social dans l'Union Européenne;

Or. fr

Amendement 66
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que les rapports de la Cour des comptes sur la crise et l'assistance financières ont souligné, dans plusieurs cas, les retards et les résultats insuffisants des mesures proposées, en présentant des recommandations utiles;

Or. en

Amendement 67
Markus Ferber

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. *considérant que le caractère intergouvernemental du MES a une incidence sur la prise de décisions, ce qui risque de compromettre sa capacité à réagir rapidement aux chocs économiques et financiers;*

supprimé

Or. en

Amendement 68
Siegfried Mureşan

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. *considérant que le caractère intergouvernemental du MES a une incidence sur la prise de décisions, ce qui risque de compromettre sa capacité à réagir rapidement aux chocs économiques et financiers;*

supprimé

Or. en

Amendement 69
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. *considérant que le caractère intergouvernemental du MES a une incidence sur la prise de décisions, ce qui risque de compromettre sa capacité à réagir rapidement aux chocs économiques et financiers;*

E. *considérant que le caractère intergouvernemental du MES **fournit des garanties en matière de** prise de décisions, ce qui **garantit un contrôle méticuleux par les États membres de l'aide financière prévue et déboursée, notamment par les États membres qui sont des contributeurs nets;***

Or. en

Amendement 70
Jörg Meuthen, Barbara Kappel

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que le caractère intergouvernemental du MES *a une incidence sur* la prise de décisions, *ce qui risque de compromettre sa capacité à réagir rapidement aux chocs économiques et financiers;*

Amendement

E. considérant que le caractère intergouvernemental du MES *permet l'unanimité dans* la prise de décisions, *ce qui est la condition même pour que les États membres puissent exercer leur souveraineté budgétaire;*

Or. de

Amendement 71
Bernard Monot

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que le caractère intergouvernemental du MES a une incidence sur la prise de décisions, *ce qui risque de compromettre sa capacité à réagir rapidement aux chocs économiques et financiers;*

Amendement

E. considérant que le caractère intergouvernemental du MES a une incidence sur la prise de décisions, *qui assure un minimum de contrôle démocratique sur sa prise de décision;*

Or. fr

Amendement 72
Ralph Packet

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'intégration future du MES dans le cadre juridique de l'Union devrait continuer à être perçue

Amendement

supprimé

*comme faisant partie du projet
d'achèvement de l'UEM;*

Or. en

Amendement 73
Jörg Meuthen

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant *que l'intégration* future du MES dans le cadre juridique de l'Union *devrait continuer à être perçue* comme faisant partie du projet *d'achèvement de l'UEM;*

Amendement

F. considérant *qu'une intégration* future du MES dans le cadre juridique de l'Union *est à considérer* comme faisant partie du projet *consistant à priver les États membres de leur souveraineté budgétaire;*

Or. de

Amendement 74
Bernard Monot

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'intégration future du MES dans le cadre juridique de l'Union *devrait continuer à être perçue* comme *faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM;*

Amendement

F. considérant que l'intégration future du MES dans le cadre juridique de l'Union *est une étape supplémentaire pour créer une nouvelle structure bureaucratique totalement indépendante de tout contrôle démocratique effectif, comme l'est déjà la BCE;*

Or. fr

Amendement 75
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Considérant F

PE632.795v01-00

32/117

AM\1173293FR.docx

Proposition de résolution

F. considérant que l'intégration future du MES dans le cadre juridique de l'Union devrait continuer à être perçue comme ***faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM;***

Amendement

F. considérant que l'intégration future du MES dans le cadre juridique de l'Union devrait continuer à être perçue comme ***un instrument intergouvernemental pour l'aide financière et la réforme des secteurs gouvernementaux et financiers;***

Or. en

Amendement 76

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'intégration future du MES dans le cadre juridique de l'Union devrait continuer à être perçue comme ***faisant*** partie du projet d'achèvement de l'UEM;

Amendement

F. considérant que l'intégration future du MES dans le cadre juridique de l'Union devrait continuer à être perçue comme ***une*** partie ***décisive*** du projet d'achèvement de l'UEM;

Or. en

Amendement 77

Dimitrios Papadimoulis

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

F bis. considérant que le FME devrait prendre des mesures concrètes eu égard au respect des objectifs de l'achèvement de l'UEM, notamment du pilier social, qui devrait tenir compte, entre autres facteurs, des incidences sociales des ajustements économiques;

Amendement

Amendement 78

Jörg Meuthen

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. *considérant que le débat en cours sur l'avenir de l'Europe et de l'UEM a montré que les États membres avaient des vues politiques différentes sur l'avenir à long terme du MES, mais que ce débat constitue également une bonne base pour soutenir le renforcement de son rôle, le développement de ses instruments financiers et l'amélioration de son efficacité et de sa responsabilité démocratique dans le cadre de la réforme du MES;*

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 79

Bernard Monot

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. *considérant que le débat en cours sur l'avenir de l'Europe et de l'UEM a montré que les États membres avaient des vues politiques différentes sur l'avenir à long terme du MES, mais que ce débat constitue également une bonne base pour soutenir le renforcement de son rôle, le développement de ses instruments financiers et l'amélioration de son efficacité et de sa responsabilité démocratique dans le cadre de la réforme du MES;*

Amendement

G. *considérant que le débat en cours sur l'avenir de l'Europe et de l'UEM a montré que les États membres avaient des vues politiques différentes sur l'avenir à long terme du MES, et donc que ce débat constitue une bonne raison pour reconsidérer la nécessité de soutenir le renforcement de son rôle, le développement de ses instruments financiers et s'interroger sur son efficacité et surtout sur sa responsabilité démocratique dans le cadre de la réforme du MES;*

Amendement 80**Ralph Packet****Proposition de résolution****Considérant G***Proposition de résolution*

G. considérant que le débat en cours sur l'avenir de l'Europe et de l'UEM a montré que les États membres avaient des vues politiques différentes sur l'avenir à long terme du MES, ***mais que ce débat constitue également une bonne base pour soutenir le renforcement de son rôle, le développement de ses instruments financiers et l'amélioration de son efficacité et de sa responsabilité démocratique dans le cadre de la réforme*** du MES;

Amendement

G. considérant que le débat en cours sur l'avenir de l'Europe et de l'UEM a montré que les États membres avaient des vues politiques différentes sur l'avenir à long terme du MES; ***que pour cette raison, le débat sur l'approfondissement de l'UEM devrait trouver un consensus sur les éléments absolument indispensables, comme le renforcement*** du MES;

Or. en

Amendement 81**Bernard Monot****Proposition de résolution****Considérant H***Proposition de résolution*

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue ***la nécessité*** d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à ***rendre plus viable et moins dysfonctionnelle*** l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue ***que l'impossibilité*** d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD) ***démontre le non-fonctionnement de l'union bancaire et, face à plus de risques et de conséquences négatives que de conséquences positives, la nécessité de revenir en arrière sur cette réforme***

incomplète et nocive;

Or. fr

Amendement 82
Jörg Meuthen, Barbara Kappel

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant *qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);*

Amendement

H. considérant *que le MES, conformément à sa finalité, peut uniquement fournir des aides à la stabilité si cela est indispensable au maintien de la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble, et des ses États membres, et que le recours au financement du MES pour aider les banques doit donc être exclu pour cette même raison;*

Or. de

Amendement 83
Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant *qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);*

Amendement

H. considérant *que la réforme du MES devrait notamment contribuer à la viabilité financière du secteur bancaire, en assurant la fonction sociale du crédit, en prévenant toute collectivisation des pertes et en veillant à ce que les actionnaires et les créanciers importants ne fassent pas l'objet d'un renflouement aux dépens des contribuables; que cela peut impliquer la conversion des actifs des banques en capital public; que le Fonds de stabilité européen (FSE) devrait fournir un financement pour doter le système européen d'assurance des dépôts (SEAD) d'une base financière ou rendre possibles*

des interventions publiques ponctuelles afin de récupérer les actifs de valeur et protéger les emplois utiles;

Or. en

Amendement 84
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait **notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue** la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait **être séparée de la discussion sur** la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Or. en

Amendement 85
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), **sans perdre de vue** la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), **ce qui porte atteinte à** la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD), **pleinement assuré, comme le présente la proposition de la Commission (2015)586 du 24 novembre 2015;**

Or. en

Amendement 86
Ralph Packet

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant *qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);*

Amendement

H. considérant *qu'une réforme du MES pourrait contribuer à la stabilité de la zone euro et également renforcer la crédibilité de l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), qui devrait être sans incidence budgétaire à moyen terme et assurer un niveau approprié de conditionnalité;*

Or. en

Amendement 87
Markus Ferber

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), *sans perdre de vue la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);*

Amendement

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU);

Or. en

Amendement 88
Siegfried Mureşan

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue la ***mise en œuvre de l'ensemble de mesures pour remédier aux prêts non performants en Europe et la*** nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Or. en

Amendement 89

Tom Vandenkendelaere

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue la nécessité ***de mettre en œuvre l'ensemble de mesures pour réduire les prêts non performants et*** d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Or. en

Amendement 90

Wolf Klinz

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en

Amendement

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en

fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue la *nécessité* d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

fournissant un filet de sécurité financier commun au Fonds de résolution unique (FRU), sans perdre de vue la *possibilité* d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Or. en

Amendement 91 **Jonás Fernández**

Proposition de résolution **Considérant H**

Proposition de résolution

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun *au Fonds* de résolution unique (*FRU*), sans perdre de vue la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

H. considérant qu'à court terme, la réforme du MES devrait notamment contribuer à l'union bancaire, en fournissant un filet de sécurité financier commun *à utiliser par le Conseil* de résolution unique (*CRU*), sans perdre de vue la nécessité d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Or. en

Amendement 92 **Ramon Tremosa i Balcells**

Proposition de résolution **Considérant H bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que la capacité réelle du filet de sécurité commun au Fonds de résolution unique (FRU) dépendra de la capacité du Conseil de résolution unique (CRU) à rembourser tout soutien en rassemblant des contributions suffisantes du secteur bancaire après une grave crise financière; que le filet de sécurité commun pour le FRU permettrait au MES d'avoir la capacité nécessaire pour mobiliser de larges sommes à court terme au profit du FRU;

Amendement 93
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. ***accueille favorablement la proposition de règlement du Conseil concernant la création du Fonds monétaire européen présentée par la Commission le 6 décembre 2017 et considère qu'elle constitue une contribution utile au débat en cours sur l'avenir de l'Europe, l'achèvement de l'UEM et la réforme du MES;***

supprimé

Or. fi

Amendement 94
Jörg Meuthen, Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. ***accueille favorablement*** la proposition de règlement du Conseil concernant la création du Fonds monétaire européen présentée par la Commission le 6 décembre 2017 ***et considère qu'elle constitue une contribution utile au débat en cours sur l'avenir de l'Europe, l'achèvement de l'UEM et la réforme du MES;***

1. ***rejette*** la proposition de règlement du Conseil concernant la création du Fonds monétaire européen présentée par la Commission le 6 décembre 2017;

Or. de

Amendement 95
Bernard Monot

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. **accueille favorablement** la proposition de règlement du Conseil concernant la création du Fonds monétaire européen présentée par la Commission le 6 décembre 2017 et considère qu'elle constitue une contribution utile au débat en cours sur l'avenir de l'Europe, **l'achèvement** de l'UEM et la **réforme** du MES;

Amendement

1. **prend note de** la proposition de règlement du Conseil concernant la création du Fonds monétaire européen présentée par la Commission le 6 décembre 2017 et considère qu'elle constitue une contribution utile **quoique inadéquate** au débat en cours sur l'avenir de l'Europe, **la réforme** de l'UEM et la **reconsidération du rôle** du MES;

Or. fr

Amendement 96

Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. accueille favorablement la proposition de règlement du Conseil concernant la création du Fonds monétaire européen présentée par la Commission le 6 décembre 2017 et considère qu'elle constitue une contribution utile au débat en cours sur l'avenir de l'Europe, l'achèvement de l'UEM et la réforme du MES;

Amendement

1. accueille favorablement la proposition de règlement du Conseil concernant la création du Fonds monétaire européen présentée par la Commission le 6 décembre 2017 et considère qu'elle constitue une contribution utile au débat en cours sur l'avenir de l'Europe, l'achèvement de l'UEM et la réforme du MES, **de manière à ce que la gouvernance économique de l'Union soit plus démocratique et plus efficace**;

Or. en

Amendement 97

Markus Ferber

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. se félicite de l'accord de l'Eurogroupe du 4 décembre 2018 sur les modalités de fonctionnement relatives à la poursuite du développement du MES^{1 bis}; estime que les futurs travaux sur la réforme du MES devraient reposer sur cet accord;

1 bis

https://www.consilium.europa.eu/media/37267/esm-term-sheet-041218_final_clean.pdf

Or. en

Amendement 98
Tom Vandenkendelaere, Siegfried Mureşan

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. insiste sur l'importance de la stabilité financière de chaque État membre individuel; souligne que l'octroi de soutien à la stabilité financière dans un État membre individuel concerne l'ensemble de l'Union et devrait être soutenu par l'Union, sous réserve toutefois d'une stricte conditionnalité;

Or. en

Amendement 99
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. propose que le MES ne soit pas rebaptisé pas Fonds monétaire européen (FME) mais Fonds de stabilité européen

supprimé

(FSE), pour indiquer clairement que la politique monétaire de la zone euro reste du ressort de la BCE;

Or. en

Amendement 100
Jörg Meuthen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. propose que le MES ne soit pas **rebaptisé pas** Fonds monétaire européen (FME) mais **Fonds de stabilité européen (FSE), pour indiquer clairement que la politique monétaire de la zone euro reste du ressort de la BCE;**

Amendement

2. propose que le MES ne soit pas **développé pour devenir un** Fonds monétaire européen (FME) mais **qu'il soit à la place liquidé et qu'il arrive à expiration;**

Or. de

Amendement 101
Isabelle Thomas

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. propose que le MES ne soit pas rebaptisé pas Fonds monétaire européen (FME) mais Fonds de stabilité européen (FSE), pour indiquer clairement que la politique monétaire de la zone euro reste du ressort de la BCE;

Amendement

2. propose que le MES ne soit pas rebaptisé pas Fonds monétaire européen (FME) mais Fonds de stabilité européen (FSE), pour indiquer clairement que la politique monétaire de la zone euro reste du ressort de la BCE; **souligne la nécessité pour ce faire d'une réforme des statuts de la BCE qui étende son mandat et ses objectifs au-delà de la seule maîtrise de l'inflation et permette à celle-ci d'user des leviers nécessaires pour opérer une politique monétaire intégrée qui assure la stabilité, l'emploi et la transition écologique ; insiste par ailleurs sur l'importance de la révision du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la**

Gouvernance afin de garantir la stabilité économique, monétaire, sociale et démocratique de l'Union Européenne;

Or. fr

Amendement 102

Jean Arthuis, Wolf Klinz

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. propose que le MES ***ne soit pas rebaptisé pas Fonds monétaire européen (FME) mais Fonds de stabilité européen (FSE)***, pour indiquer clairement que la politique monétaire de la zone euro reste du ressort de la BCE;

Amendement

2. propose que le MES ***garde sa dénomination actuelle reconnue sur le marché des capitaux***, pour indiquer clairement que la politique monétaire de la zone euro reste du ressort de la BCE;

Or. fr

Amendement 103

Pervenche Berès, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. propose que le MES ne soit pas rebaptisé ***pas*** Fonds monétaire européen (FME) mais Fonds de stabilité européen (FSE), pour indiquer clairement que la politique monétaire de la zone euro reste ***du ressort*** de la BCE;

Amendement

2. propose que le MES ne soit pas rebaptisé Fonds monétaire européen (FME) mais ***soit appelé*** Fonds de stabilité européen (FSE), pour indiquer clairement que la politique monétaire de la zone euro reste ***de la compétence exclusive*** de la BCE;

Or. en

Amendement 104

Jonás Fernández

Proposition de résolution

AM\1173293FR.docx

45/117

PE632.795v01-00

FR

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. propose que le MES *ne soit pas* rebaptisé *pas Fonds monétaire européen (FME) mais* Fonds de stabilité européen (FSE), pour indiquer clairement que la politique monétaire de la zone euro reste du ressort de la BCE;

Amendement

2. propose que le MES *soit* rebaptisé Fonds de stabilité européen (FSE), pour indiquer clairement que la politique monétaire de la zone euro reste du ressort de la BCE;

Or. en

Amendement 105

Barbara Kappel, Ralph Packet

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. *rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution positive du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;*

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 106

Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. *rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable*

Amendement

supprimé

d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution positive du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;

Or. fi

Amendement 107

Jörg Meuthen

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend *de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution positive du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, pour pallier les faiblesses du* cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;

Amendement

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend *du respect de ses règles et qu'il existe un lien direct entre action et responsabilité; reconnaît, dans ce contexte, que la politique, par la mise en place du MES, a durablement brisé ce lien; souligne que cela a encore affaibli davantage le* cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;

Or. de

Amendement 108

Ralph Packet

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. *rappelle* que le *bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier*

Amendement

3. *souligne* que le *MES pourrait ne bien fonctionner que comme «prêteur en dernier ressort» pour déjouer une menace immédiate pour la stabilité de la zone euro*

ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution positive du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;

dans son ensemble; qu'une aide ne devrait être fournie que pour contribuer à résoudre des problèmes de liquidité mais pas des problèmes de solvabilité; que l'octroi d'une assistance financière est subordonné à des conditions strictes; rappelle qu'en fin de compte, les fonds du MES ne peuvent financer que le processus d'ajustement nécessaire et donc "acheter du temps", étant donné que seule la politique économique du pays concerné peut résoudre ses problèmes économiques de manière structurelle;

Or. en

Amendement 109

Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution *positive* du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière *et la grande récession*;

Amendement

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution *controversée* du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière, *moyennant des mesures budgétaires récessives, des coupes dans les salaires et les services publics, ayant pour résultat des conditions socio-économiques difficiles, entraînant le chômage, la pauvreté et les inégalités*;

Or. en

Amendement 110

Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution

PE632.795v01-00

48/117

AM\1173293FR.docx

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; **reconnait, dans ce contexte, la contribution positive du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;**

Amendement

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; **déplore que la BCE ne soit pas autorisée à jouer ce rôle et donne par exemple la priorité au financement du secteur financier privé au lieu du secteur public;**

Or. en

Amendement 111 Bernard Monot

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution **positive** du MES, en dépit de **sa nature intergouvernementale**, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;

Amendement

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution du MES, en dépit de **l'insuffisance de sa force de frappe financière** pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;

Or. fr

Amendement 112 Siegfried Mureşan

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle **que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»**; reconnaît, dans ce contexte, la contribution positive du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, **pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment** lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière **et la grande récession**;

Amendement

3. rappelle la contribution positive du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière;

Or. en

Amendement 113

Markus Ferber

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM **dépend de** l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution positive du MES, **en dépit de sa nature intergouvernementale**, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;

Amendement

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM **est soutenu par** l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution positive du MES pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;

Or. en

Amendement 114

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3

PE632.795v01-00

50/117

AM\1173293FR.docx

Proposition de résolution

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; **reconnait**, dans ce contexte, la contribution positive du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;

Amendement

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; **relève**, dans ce contexte, la contribution positive du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière et la grande récession;

Or. en

Amendement 115

Wolf Klinz

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution positive du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière **et la grande récession**;

Amendement

3. rappelle que le bon fonctionnement de l'UEM dépend de l'existence d'une institution capable d'agir en tant que «prêteur en dernier ressort»; reconnaît, dans ce contexte, la contribution positive du MES, en dépit de sa nature intergouvernementale, pour pallier les faiblesses du cadre institutionnel de l'UEM, notamment lorsqu'il fournit une assistance financière aux États membres touchés par la crise financière;

Or. en

Amendement 116

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

3 bis. *déplore vivement que les précédents programmes d'ajustement macroéconomique n'aient pas dûment respecté les droits fondamentaux de l'Union et son cadre juridique général mais soient toutefois parvenus à échapper au contrôle juridictionnel en profitant de la structure intergouvernementale du MES; rejoint l'avis de la Commission selon lequel les programmes d'ajustement doivent être accompagnés d'une analyse de l'impact social et s'y conformer; souligne toutefois que ces analyses d'impact doivent analyser, surveiller et gérer de manière quantifiable les conséquences sociales, intentionnelles et non intentionnelles, des mesures prévues et tout processus de changement social provoqué par ces interventions plutôt que de fournir une ratification dépourvue de critiques des mesures de consolidation budgétaire, comme cela a été le cas jusqu'à présent; demande l'intégration de ces obligations détaillées dans les statuts du FME et la réalisation d'analyses de l'impact social significatives pour tous les programmes précédents;*

Or. en

Amendement 117

Bernard Monot

**Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. *rappelle que ce rôle de "prêteur en dernier ressort" revient bien évidemment à la Banque Centrale Européenne, ou à défaut à chaque banque centrale nationale, et que la réforme de l'UEM devrait souligner ce rôle et abandonner l'idéologie qui a prévalu lors de la préparation des dispositions du Traité de*

Maastricht et a été à l'origine de la crise de la dette de la zone euro vingt ans plus tard;

Or. fr

Amendement 118
Jörg Meuthen

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. insiste pour que la procédure européenne d'insolvabilité soit enfin mise en place pour les États membres de la zone euro;

Or. de

Amendement 119
Bernard Monot

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. rappelle les appels déjà lancés *en faveur de* l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, *pour en faire* un organe européen à part entière; souligne que *cette intégration doit* continuer à être *perçue* comme faisant partie du projet *d'achèvement* de l'UEM; estime qu'une telle *intégration* permettrait d'assurer une gestion conforme à la *méthode communautaire*, de garantir *la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires*, de *faciliter* la coordination des politiques économiques et budgétaires *et de renforcer* la légitimité démocratique *et la responsabilité* par le biais du Parlement européen;

4. rappelle les appels déjà lancés *contre* l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, *ce qui en ferait* un organe européen à part entière, *c'est-à-dire une entité bureaucratique déconnectée de tout contrôle démocratique effectif, comme l'est la BCE actuellement*; souligne que *la mise en place de mécanismes effectifs de contrôle démocratique de l'action de la BCE ainsi que du futur FSE doivent* continuer à être *perçus* comme faisant partie du projet *de réforme* de l'UEM; estime qu'une telle *réforme* permettrait d'assurer une gestion conforme à la *démocratie*, de garantir *l'efficacité économique, à l'inverse de mécanismes faits pour engendrer la pénurie et une crise financière larvée*

permanente; estime que la coordination des politiques économiques et budgétaires est nécessaire mais doit également concerner les impacts récessifs des politiques prédatrices sur leurs voisins des pays à double excédent excessifs, extérieur et budgétaire; rappelle que le renforcement de la légitimité démocratique de la gouvernance de la zone euro et de ses institutions comme la BCE ou le MES ne peut en aucun cas passer par le biais du renforcement des prérogatives du Parlement européen, dont la "supervision" de la BCE est à l'évidence une comédie qui ne trompe personne sur son absence total de réalité;

Or. fr

Amendement 120
Jörg Meuthen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. *rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du Parlement européen;*

Amendement

4. *rejette l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union; rappelle la souveraineté budgétaire des parlements nationaux vis-à-vis de leurs budgets nationaux; fait référence à la souveraineté budgétaire comme le droit cardinal de tout parlement; rejette par conséquent la méthode communautaire du MES car elle dilue la propre responsabilité budgétaire des États membres de la zone euro et met en danger leur souveraineté budgétaire; rappelle que la légitimité démocratique du Parlement européen vis-à-vis des parlements des États membres est plus faible et que la légitimité démocratique diminue lorsque des compétences sont transférées à l'Union;*

Or. de

Amendement 121
Barbara Kappel, Ralph Packet

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. **rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM;** estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du **Parlement européen;**

Amendement

4. **souligne la nécessité de maintenir la gouvernance intergouvernementale du MES, notamment les exigences en terme de majorité;** estime qu'une **approche intergouvernementale fournit les meilleures garanties pour protéger les intérêts des États membres, notamment ceux qui sont des contributeurs nets au MES, pour garantir** la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais **des parlements nationaux, et en garantit l'indépendance;**

Or. en

Amendement 122
Isabelle Thomas

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; **souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie** du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique **et la**

Amendement

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; **considère dès lors que le Fonds de Stabilité Européen doit être intégré au budget de l'Union en augmentant d'autant les plafonds, condition nécessaire à la réussite** du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des

responsabilité par le biais du Parlement européen;

politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique **du FSE par une décision** du Parlement européen;

Or. fr

Amendement 123

Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration **permettrait** d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de **garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires** et de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du Parlement européen;

Amendement

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière, **soumis aux règles de responsabilité démocratique et de transparence**; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration **devrait permettre** d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de **faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires en se détournant de la politique de rigueur budgétaire** et de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du Parlement européen;

Or. en

Amendement 124

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le

PE632.795v01-00

Amendement

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le

56/117

AM\1173293FR.docx

cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration **permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter** la coordination des politiques économiques et budgétaires et **de renforcer** la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du Parlement européen;

cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière, **en créant, entre autres, la sécurité juridique en vertu de laquelle ses actes et omissions sont soumis au contrôle juridictionnel sur la base du droit de l'Union**; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration **serait une condition certes insuffisante à elle seule mais indispensable pour assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, en facilitant** la coordination des politiques économiques et budgétaires et **en renforçant** la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du Parlement européen;

Or. en

Amendement 125 **Markus Ferber**

Proposition de résolution **Paragraphe 4**

Proposition de résolution

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; souligne que cette intégration **doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM**; estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du Parlement européen;

Amendement

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; souligne que cette intégration **ne doit pas porter atteinte aux prérogatives des parlements nationaux en matière de contrôle budgétaire et démocratique**; estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du Parlement européen;

Or. en

Amendement 126
Pervenche Berès, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du Parlement européen;

Amendement

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; ***se félicite de la proposition de la Commission en faveur d'une intégration du MES dans l'ordre juridique de l'Union***; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du Parlement européen;

Or. en

Amendement 127
Cătălin Sorin Ivan

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode

Amendement

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode

communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique et **la responsabilité** par le biais du Parlement européen;

communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique et **un cadre solide en matière de responsabilisation et de contrôle** par le biais du Parlement européen;

Or. en

Amendement 128

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du Parlement européen;

Amendement

4. rappelle les appels déjà lancés en faveur de l'intégration du MES dans le cadre juridique de l'Union, pour en faire un organe européen à part entière; souligne que cette intégration doit continuer à être perçue comme faisant partie du projet d'achèvement de l'UEM; estime qu'une telle intégration permettrait d'assurer une gestion conforme à la méthode communautaire, de garantir la pleine cohérence des règles et obligations budgétaires, de faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires et de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité par le biais du Parlement européen; ***fait observer que tous ces objectifs seraient encore renforcés si un MES réformé était dirigé par le ministre des Finances de la zone euro, déjà proposé, qui serait également le vice-président de la Commission chargé de l'euro et le président de l'Eurogroupe;***

Or. en

Amendement 129
Tom Vandenkendelaere, Siegfried Mureşan

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne que le rôle des parlements nationaux devrait être pleinement préservé, compte tenu des contributions importantes des États membres au FME; demande un rôle plus explicite des parlements nationaux en matière de contrôle par rapport à ce qui est prévu actuellement dans le traité instituant le MES; estime que les parlements nationaux devraient avoir le droit d'obtenir des informations sur les activités du FME et et d'engager un dialogue avec ce dernier.

Or. en

Amendement 130
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. insiste tout particulièrement sur la nécessité de renforcer encore la transparence et la responsabilité au niveau du processus de prise de décisions qui permettra l'adoption des programmes d'ajustement macroéconomiques, par l'octroi à chaque partie prenante d'un mandat très précis et bien circonscrit; demande que de telles dispositions soient incluses dans les statuts du futur FME, et, le cas échéant, qu'elles figurent dans une éventuelle future proposition modifiant le règlement (UE) n°472/2013;

Or. en

Amendement 131

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. fait valoir que, si elle fait partie intégrante du cadre juridique de l'Union, la Cour des comptes européenne devrait être considérée comme l'auditeur externe indépendant et se voir conférer un rôle précis et officiel dans la procédure de décharge; souligne que le Parlement devrait avoir la compétence politique de prendre en considération les rapports d'audit;

Or. en

Amendement 132

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. relève que le rôle de la BCE n'est pas suffisamment défini, dans la mesure où tant le traité MES que la proposition de la Commission relative au FME disposent que la Commission doit travailler «en liaison avec la BCE», ce qui limite la mission de la BCE à un rôle consultatif; rappelle que l'arrêt de la Cour européenne de justice dans l'affaire Pringle énonce que les fonctions attribuées à la BCE par le traité MES s'accordent avec les différentes missions que le traité FUE et les statuts du SEBC (et de la BCE) confèrent à cette

institution, sous réserve qu'un certain nombre de conditions soient remplies de manière permanente; rappelle que le traité FUE limite le mandat de la BCE aux domaines de la politique monétaire et de la stabilité financière et que les traités ne prévoient pas la participation de la BCE aux processus de prise de décisions relatifs aux politiques budgétaires, fiscales et structurelles; réaffirme la nécessité de traiter efficacement les conflits d'intérêts dans lesquels pourrait se trouver la BCE s'agissant des programmes d'ajustement antérieurs, notamment en ce qui concerne la politique de liquidité, qui est tout à fait essentielle;

Or. en

Amendement 133

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 quater. estime en outre qu'il convient d'adopter les programmes d'ajustement macroéconomique par voie d'actes délégués sur la base de l'article 290 du traité FUE, qui confère au Parlement et au Conseil des droits égaux en matière de rejet de ces actes;

Or. en

Amendement 134

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

4 quinquies. *déplore que la proposition de la Commission prévoit que les recettes et les dépenses du FME n'entrent pas dans le budget de l'Union, ce qui empiète sur l'exercice par le Parlement de ses pouvoirs de décharge et est contraire au principe de l'unité du budget de l'Union consacré à l'article 310 du traité FUE; demande, par conséquent, que le FME soit inclus dans le budget de l'Union par la création d'une ligne budgétaire financée par des contributions affectées des États membres, tandis que le reste du budget général offrira une garantie aux opérations du FME jusqu'à un plafond prédéfini; estime que toute approche n'allant pas dans ce sens, et par laquelle le FME échapperait au contrôle budgétaire du Parlement, est contraire à la lettre et à l'esprit des traités et constitue, comme le relève la Cour des comptes européenne, «un écueil majeur dans les dispositifs proposés en matière d'obligation de rendre compte» du FME^{1 bis},*

^{1 bis} *Avis n° 2/2018 intitulé «Réflexions sur l'audit et l'obligation de rendre compte à la suite de la proposition du 6 décembre 2017 concernant la création d'un Fonds monétaire européen s'inscrivant dans le cadre juridique de l'Union», point 42.*

(Fondé sur R. Repasi, «Implementation of the Lisbon Treaty - Improving functioning of the EU: Economic and monetary policy» («Mise en œuvre du traité de Lisbonne. Améliorer le fonctionnement de l'Union européenne: politique économique et monétaire»), étude commandée par la commission AFCO, 2016, p. 42 et suivantes, (PE 556.952).)

Or. en

Amendement 135
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 sexies. demande que la composition des organes de direction du FME et la liste finale des candidats à la fonction de directeur général respectent un équilibre entre les femmes et les hommes; estime qu'il convient de demander aux États membres, lors de la désignation d'un nouveau directeur, de sélectionner un candidat de l'autre sexe que le précédent;

Or. en

Amendement 136
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 septies. demande le renforcement du rôle du Parlement dans la sélection du directeur général du FME; demande, à cet égard, que le Parlement soit habilité à approuver la liste finale des candidats au poste de directeur général, ainsi qu'à exprimer des objections aux candidats sélectionnés par le Conseil;

Or. en

Amendement 137
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 5

PE632.795v01-00

64/117

AM\1173293FR.docx

5. note que la proposition de la Commission a suscité un débat animé sur ses implications politiques, financières et juridiques et qu'un certain nombre de questions importantes font encore l'objet de discussions; souligne toutefois que ce débat sur la vision à long terme du cadre institutionnel du MES ne devrait pas retarder l'adoption des mesures urgentes nécessaires pour renforcer l'UEM et sa capacité à promouvoir la stabilité financière et à réagir aux chocs économiques; demande donc de réformer en profondeur le MSE à court terme par le biais d'une révision du traité MSE, sans écarter une évolution plus ambitieuse à l'avenir;

supprimé

Or. fi

Amendement 138

Jörg Meuthen

Proposition de résolution

Paragraphe 5

5. note que la proposition de la Commission a suscité un débat animé sur ses implications politiques, financières et juridiques et qu'un certain nombre de questions importantes font encore l'objet de discussions; souligne toutefois que ce débat sur la vision à long terme du cadre institutionnel du MES ne devrait pas retarder l'adoption des mesures urgentes nécessaires pour renforcer l'UEM et sa capacité à promouvoir la stabilité financière et à réagir aux chocs économiques; demande donc de réformer en profondeur le MSE à court terme par le biais d'une révision du traité MSE, sans écarter une évolution plus ambitieuse à l'avenir;

5. note que la proposition de la Commission a suscité un débat animé sur ses implications politiques, financières et juridiques; souligne qu'il n'existe aucune base juridique pour le FME et que notamment l'article 352 du traité FUE n'est pas pertinent;

Amendement 139
Barbara Kappel, Ralph Packet

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. note que la proposition de la Commission a suscité un débat animé sur ses implications politiques, financières et juridiques et qu'un certain nombre de questions importantes font encore l'objet de discussions; souligne toutefois que *ce* débat sur la vision à long terme du cadre institutionnel du MES ***ne devrait pas retarder l'adoption des mesures urgentes nécessaires pour renforcer l'UEM et sa capacité à promouvoir la stabilité financière et à réagir aux chocs économiques; demande donc de réformer en profondeur le MSE à court terme par le biais d'une révision du traité MSE, sans écarter une évolution plus ambitieuse à l'avenir;***

Amendement

5. note que la proposition de la Commission a suscité un débat animé sur ses implications politiques, financières et juridiques et qu'un certain nombre de questions importantes font encore l'objet de discussions; souligne toutefois que ***toutes les préoccupations exprimées lors du*** débat sur la vision à long terme du cadre institutionnel du MES ***devraient recevoir une réponse adaptée;***

Or. en

Amendement 140
Bernard Monot

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. note que la proposition de la Commission a suscité un débat animé sur ses implications politiques, financières et juridiques et qu'un certain nombre de questions importantes font encore l'objet de discussions; souligne toutefois que ce débat sur la vision à long terme du cadre institutionnel du MES ne devrait pas retarder l'adoption des mesures urgentes

Amendement

5. note que la proposition de la Commission a suscité un débat animé sur ses implications politiques, financières et juridiques et qu'un certain nombre de questions importantes font encore l'objet de discussions; souligne toutefois que ce débat sur la vision à long terme du cadre institutionnel du MES ne devrait pas retarder l'adoption des mesures urgentes

nécessaires pour **renforcer** l'UEM et sa capacité à promouvoir la stabilité financière et à réagir aux chocs économiques; demande donc de réformer en profondeur le MSE à court terme par le biais d'une révision du traité MSE, sans écarter une évolution plus ambitieuse à l'avenir;

nécessaires pour **réformer** l'UEM et sa capacité à promouvoir la stabilité financière et à réagir aux chocs économiques; demande donc de réformer en profondeur le MSE à court terme par le biais d'une révision du traité MSE, sans écarter une évolution plus ambitieuse à l'avenir;

Or. fr

Amendement 141

Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. note que la proposition de la Commission a suscité un débat **animé** sur ses implications politiques, financières et juridiques **et qu'un certain nombre de questions importantes font encore l'objet de discussions**; souligne toutefois que ce débat sur la vision à long terme du cadre institutionnel du MES ne devrait pas retarder l'adoption des mesures urgentes nécessaires pour renforcer l'UEM et sa capacité à promouvoir la stabilité financière et à réagir aux chocs économiques; demande donc de réformer en profondeur le **MSE** à court terme par le biais d'une révision du traité **MSE**, sans écarter une évolution plus ambitieuse à l'avenir;

Amendement

5. note que la proposition de la Commission a suscité un débat sur ses implications politiques, financières et juridiques; souligne toutefois que ce débat sur la vision à long terme du cadre institutionnel du MES ne devrait pas retarder l'adoption des mesures urgentes nécessaires pour renforcer **et mettre en œuvre la responsabilité démocratique de l'UEM** et sa capacité à promouvoir la stabilité financière, **ainsi que la croissance inclusive et la cohésion économique, sociale et régionale**, et à réagir aux chocs économiques; demande donc de réformer en profondeur le **MES** à court terme par le biais d'une révision du traité **MES**, sans écarter une évolution plus ambitieuse à l'avenir;

Or. en

Amendement 142

Pervenche Berès, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. note que la proposition de la Commission a suscité un débat animé sur ses implications politiques, financières et juridiques et qu'un certain nombre de questions importantes font encore l'objet de discussions; souligne toutefois que ce débat sur la vision à long terme du cadre institutionnel du *MES* ne devrait pas retarder l'adoption des mesures urgentes nécessaires pour renforcer l'UEM et sa capacité à promouvoir la stabilité financière et à réagir aux chocs économiques; demande donc de réformer en profondeur le *MSE* à court terme par le biais d'une révision du traité *MSE*, sans écarter une évolution plus ambitieuse à l'avenir;

Amendement

5. note que la proposition de la Commission a suscité un débat animé sur ses implications politiques, financières et juridiques et qu'un certain nombre de questions importantes font encore l'objet de discussions; souligne toutefois que ce débat sur la vision à long terme du cadre institutionnel du *nouveau FSE* ne devrait pas retarder l'adoption des mesures urgentes nécessaires pour renforcer l'UEM et sa capacité à promouvoir la stabilité financière et à réagir aux chocs économiques; demande donc de réformer en profondeur le *MES* à court terme par le biais d'une révision du traité *MES*, sans écarter une évolution plus ambitieuse à l'avenir;

Or. en

Amendement 143

Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la

Amendement

supprimé

convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Or. fi

Amendement 144

Jörg Meuthen

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que **le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de** fournir une assistance **financière** transitoire **aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire;** s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques **ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres;** rappelle que **l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin** de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Amendement

6. souligne que **les programmes d'ajustement convenus jusqu'à présent, qui devaient** fournir une assistance **financière** transitoire, **retardent le processus** d'ajustement **nécessaire et le rendent contre-productif;** s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques; rappelle que **jusqu'à présent, le MES n'a pas prouvé durablement qu'il était en mesure** de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Or. de

Amendement 145

Isabelle Thomas

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière

Amendement

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière

transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose ***donc*** à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire ***et propose en conséquence que la BCE délivre au FSE une licence bancaire lui permettant de fournir les liquidités nécessaires à la résolution de situations de chocs asymétriques importants pour mener d'une politique contra-cyclique efficace*** ; S'oppose à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro; ***insiste sur l'instauration d'un objectif de mise en œuvre de la transparence et de pratiques fiscales loyales dans l'octroi du Fonds Monétaire Européen;***

Or. fr

Amendement 146 **Bernard Monot**

Proposition de résolution **Paragraphe 6**

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, ***sur la base des programmes d'ajustement convenus***; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à ***faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou*** à réduire sa capacité financière à

PE632.795v01-00

Amendement

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée

70/117

AM\1173293FR.docx

soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Or. fr

Amendement 147

Ralph Packet

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait **garder** pour mission première **celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;**

Amendement

6. souligne que le nouveau FSE devrait **avoir** pour mission première **de maintenir la stabilité de la zone euro et de prévenir de nouvelles crises; souligne donc que la réforme du MES devrait permettre une application plus stricte des règles budgétaires communes contraignantes, conférer au MES des compétences supplémentaires en matière d'élaboration et de suivi des programmes d'aide financière et promouvoir la soutenabilité des dettes;**

Or. en

Amendement 148

Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait **garder** pour mission première **celle** de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le **besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus**; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument **réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres**; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, **y compris des instruments de précaution**, afin de promouvoir **la stabilisation économique et financière**, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Amendement

6. souligne que le nouveau FSE devrait **avoir** pour mission première de fournir une assistance financière transitoire aux États membres **qui ont besoin d'intervenir** dans le **secteur bancaire privé, ainsi que de disposer d'un système européen d'assurance des dépôts adéquat ou d'un système équivalent qui coordonne les systèmes nationaux existants d'assurance des dépôts**; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument **destiné à protéger les intérêts des banques privées ou à apporter un soutien financier aux États membres afin qu'ils sauvent des banques privées, tout en accablant les classes productives d'une fiscalité plus lourde et moins progressive ou en réduisant les dépenses publiques en faveur des politiques sociales et des services publics**; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires afin de promouvoir les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Or. en

Amendement 149
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes

Amendement

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes

d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, **y compris des instruments de précaution**, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

d'ajustement convenus **à partir des leçons tirées des mesures d'austérité imposées à des États membres par la troïka et le FMI**; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements **publics** et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro, **dans un nouveau cadre de gouvernance économique plus durable, plus inclusif et plus démocratique**;

Or. en

Amendement 150 **Markus Ferber**

Proposition de résolution **Paragraphe 6**

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; **rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-**

Amendement

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus **fondés sur une stricte conditionnalité**; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres;

Amendement 151

Barbara Kappel, Ralph Packet

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle **de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin**, sur la base des programmes d'ajustement convenus; **souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres**; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Amendement

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle **d'améliorer la résilience** financière **des États membres**, sur la base des programmes d'ajustement convenus; **se félicite de toute mesure envisagée pour** réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Amendement 152

Wolf Klinz

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau **FSE** devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière

Amendement

6. souligne que le nouveau **MES** devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière

transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le **FSE** doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; **rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;**

transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le **MES** doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres;

Or. en

Amendement 153

Tom Vandenkendelaere

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que ***l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone***

Amendement

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que ***l'ensemble des instruments financiers aujourd'hui à la disposition du MES devraient être aussi mis à la disposition du FME, y compris la possibilité d'accorder une assistance financière à titre de précaution, ce qui permettra aux États membres du FME d'avoir accès à l'aide du FME avant d'être confrontés à de graves difficultés***

euro;

pour lever des fonds sur les marchés financiers, aux fins de promouvoir la stabilisation économique et financière;

Or. en

Amendement 154

Jonás Fernández

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Amendement

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus ***et sans aucune mesure de conditionnalité***; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Or. en

Amendement 155

Jean Arthuis

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau **FSE**
PE632.795v01-00

Amendement

6. souligne que le nouveau **MES**

76/117

AM\1173293FR.docx

devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le **FSE** doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau **FSE** doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le **MES** doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau **MES** doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Or. fr

Amendement 156

Pervenche Berès, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire **de la réforme du MES** un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-

Amendement

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire **du nouveau FSE** un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le

économique vers le haut dans la zone euro;

haut dans la zone euro;

Or. en

Amendement 157

Siegfried Mureşan

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par *d'autres instruments budgétaires, y compris des instruments de précaution*, afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Amendement

6. souligne que le nouveau FSE devrait garder pour mission première celle de fournir une assistance financière transitoire aux États membres dans le besoin, sur la base des programmes d'ajustement convenus; souligne que le FSE doit disposer d'une capacité suffisante pour ce faire; s'oppose donc à toute tentative visant à faire de la réforme du MES un instrument réservé aux banques ou à réduire sa capacité financière à soutenir les États membres; rappelle que l'aide financière fournie aux États membres au titre du nouveau FSE doit être complétée par *des instruments de précaution, tels que des réformes structurelles* afin de promouvoir la stabilisation économique et financière, les investissements et la convergence socio-économique vers le haut dans la zone euro;

Or. en

Amendement 158

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande que le FME soit inclus dans un mécanisme de règlement des restructurations de dette conforme aux

principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015^{1^{er}} et demande une analyse de la soutenabilité des dettes à partir d'une définition élargie de la notion de soutenabilité de la dette, sous-tendue par une approche axée sur les droits fondamentaux;

^{1^{er}} Résolution des Nations unies intitulée «Principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine», 2015, A/69/L.84.

Or. en

Amendement 159
Siegfried Mureşan

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. souligne que l'Union économique et monétaire comprend tous les États membres de l'Union européenne, qui sont tous, à l'exception du Danemark et du Royaume-Uni, invités à adopter l'euro et à rejoindre la zone euro, et que, par conséquent, la participation à un FME devrait être possible pour tous les États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 160
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. insiste sur le fait que le FME ne

*devrait pas avoir la possibilité
d'emprunter, directement ou
indirectement;*

Or. en

Amendement 161
Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. considère comme un problème préoccupant l'obligation faite au FME de traiter du suivi continu des pays de l'UEM y compris hors des périodes de crise, car elle aurait des conséquences en termes de ressources humaines et financières du FMI, de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), de la Commission ainsi que, dans une certaine mesure, de la BCE, qui remplissent déjà cette mission; propose qu'il puisse éventuellement être permis au FME de bénéficier d'un prêt de personnel de la Commission et de la BCE en cas de crise, qui travaillerait dans le cadre hiérarchique du FME afin de garantir suffisamment l'indépendance de ce dernier;

Or. en

Amendement 162
Barbara Kappel, Ralph Packet

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quater. insiste sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de restructuration de la dette souveraine qui renforce la règle de non-renflouement

externe, ce qui amènera les acteurs des marchés de capitaux à exercer un contrôle accru;

Or. en

Amendement 163

Jörg Meuthen

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que la réforme du MES doit jouer un rôle plus important dans la gestion des programmes d'assistance financière, aux côtés de la Commission et en étroite coopération avec la BCE, afin de garantir une plus grande autonomie du cadre institutionnel de l'Union en cas de besoin, sans préjudice des partenariats appropriés avec d'autres institutions, en particulier le Fonds monétaire international;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 164

Barbara Kappel

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que la réforme du MES doit jouer un rôle plus important dans la gestion des programmes d'assistance financière, *aux côtés de la Commission et en étroite coopération avec la BCE*, afin de garantir une plus grande autonomie du cadre institutionnel de l'Union en cas de besoin, sans préjudice des partenariats appropriés avec d'autres institutions, *en particulier le Fonds monétaire international*;

Amendement

7. estime que la réforme du MES, *plutôt que la Commission*, doit jouer un rôle plus important dans la gestion des programmes d'assistance financière, afin de garantir une plus grande autonomie du cadre institutionnel de l'Union en cas de besoin, sans préjudice des partenariats appropriés avec d'autres institutions;

Amendement 165

Ralph Packet

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que la réforme du MES doit jouer un rôle plus important dans la **gestion des programmes d'assistance financière, aux côtés de la Commission et en étroite coopération avec la BCE**, afin de garantir une plus grande autonomie du cadre institutionnel de l'Union en cas de besoin, sans préjudice des partenariats appropriés avec d'autres institutions, **en particulier** le Fonds monétaire international;

Amendement

7. estime que la réforme du MES doit jouer un rôle plus important dans la **mise en œuvre du pacte de solidarité et de croissance et la gestion des programmes d'assistance financière**, afin de garantir une plus grande autonomie du cadre institutionnel de l'Union en cas de besoin, sans préjudice des partenariats appropriés avec d'autres institutions, **telles que la BCE et** le Fonds monétaire international;

Or. en

Amendement 166

Bernard Monot

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que la réforme du MES doit jouer un rôle plus important dans la gestion des programmes d'assistance financière, aux côtés de la Commission et en étroite coopération avec la BCE, afin de garantir une plus grande autonomie du cadre institutionnel de l'Union en cas de besoin, sans préjudice des partenariats appropriés avec d'autres institutions, en particulier le Fonds monétaire international;

Amendement

7. estime que la réforme du MES doit jouer un rôle plus important dans la gestion des programmes d'assistance financière, aux côtés de la Commission et en étroite coopération avec la BCE, afin de garantir une plus grande autonomie du cadre institutionnel de l'Union en cas de besoin, **sous un contrôle démocratique effectif**, sans préjudice des partenariats appropriés avec d'autres institutions, en particulier le Fonds monétaire international;

Or. fr

Amendement 167
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que la réforme du MES doit jouer un rôle plus important dans la gestion des programmes d'assistance financière, aux côtés de la Commission et en étroite coopération avec la BCE, afin de garantir une plus grande autonomie du cadre institutionnel de l'Union en cas de besoin, **sans préjudice des partenariats appropriés avec d'autres institutions, en particulier le Fonds monétaire international;**

Amendement

7. estime que la réforme du MES doit jouer un rôle plus important dans la gestion des programmes d'assistance financière, aux côtés de la Commission et en étroite coopération avec la BCE, afin de garantir une plus grande autonomie du cadre institutionnel de l'Union en cas de besoin;

Or. en

Amendement 168
Pervenche Berès, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que **la réforme du MES** doit jouer un rôle plus important dans la gestion des programmes d'assistance financière, aux côtés de la Commission et en étroite coopération avec la BCE, afin de garantir une plus grande autonomie du cadre institutionnel de l'Union en cas de besoin, sans préjudice des partenariats appropriés avec d'autres institutions, en particulier le Fonds monétaire international;

Amendement

7. estime que **le nouveau FSE** doit jouer un rôle plus important dans la gestion des programmes d'assistance financière, aux côtés de la Commission et en étroite coopération avec la BCE, afin de garantir une plus grande autonomie du cadre institutionnel de l'Union en cas de besoin, sans préjudice des partenariats appropriés avec d'autres institutions, en particulier le Fonds monétaire international;

Or. en

Amendement 169
Pervenche Berès, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. *estime qu'il convient d'écartier toute tentative de faire entrer le cadre du FMI dans le cadre juridique de l'Union, compte tenu de l'ensemble du cadre institutionnel de l'Union et de la zone euro;*

Or. en

Amendement 170
Barbara Kappel, Ralph Packet

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. *estime que si le FME est suffisamment autonome, le principe de conditionnalité sera renforcé et que la Commission européenne, soumise aux influences politiques, ne sera plus partie prenante;*

Or. en

Amendement 171
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. *demande à la Commission de proposer une révision du règlement relatif au Fonds européen de stabilité financière afin de permettre l'utilisation de ce fonds pour des investissements dans des parts du MES;*

Or. en

Amendement 172
Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 173
Isabelle Thomas

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;

Amendement

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci; **souligne l'urgence d'une réforme globale du Semestre Européen en considérant la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (et notamment l'égalité femme-homme, la protection de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique,**

contre les discriminations et contre la pauvreté) comme indicateurs de performance ;

Or. fr

Amendement 174

Markus Ferber

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent *en aucun cas* remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation *financière* de l'Union, *qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;*

Amendement

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent *pas* remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation *budgétaire* de l'Union; *estime que le bilan de la Commission en matière de suivi et d'application du cadre budgétaire de l'Union est insatisfaisant et que ses processus de prise de décisions sont souvent parasités par des considérations politiques; estime donc nécessaire de renforcer le rôle du FSE dans les procédures de surveillance macroéconomique et budgétaire;*

Or. en

Amendement 175

Wolf Klinz

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. *souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes*

Amendement

8. *propose de charger le MES d'évaluer la mise en œuvre du cadre budgétaire de l'Union et le caractère approprié de l'orientation budgétaire*

d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;

actuelle au niveau de la zone euro et au niveau national, et de faire des recommandations à ce propos, afin de garantir des évaluations indépendantes des budgets et des prévisions économiques des États membres;

Or. en

Amendement 176

Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;

Amendement

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci; ***insiste pour que l'évaluation prenne en considération les rapports et avis rendus par le Parlement européen, les parlements nationaux concernés et le Comité économique et social européen;***

Or. en

Amendement 177

Barbara Kappel

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent ***en aucun cas remplacer*** la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui ***doit rester*** la compétence exclusive de la Commission, ***ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci***;

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent ***pas interférer avec*** la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui ***reste*** la compétence exclusive de la Commission;

Or. en

Amendement 178
Tom Vandenkendelaere

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation ***financière*** de l'Union, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;

Amendement

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation ***budgétaire*** de l'Union, ***exposée dans le pacte de stabilité et de croissance***, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;

Or. en

Amendement 179
Ralph Packet

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, **ne** doivent en **aucun cas** remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, **qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;**

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, doivent en **fin de compte** remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union;

Or. en

Amendement 180
Jean Arthuis

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le **FSE** et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;

Amendement

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le **MES** et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;

Or. fr

Amendement 181
Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;

Amendement

8. ***demande que le FSE soit doté de capacités d'analyse propres pour produire et évaluer les éléments qu'exigent ses statuts;*** souligne, ***néanmoins***, que l'évaluation des demandes d'assistance financière par le FSE et les décisions du fonds relatives à la conception des programmes d'ajustement, en coopération avec d'autres institutions, ne doivent en aucun cas remplacer la surveillance macroéconomique et budgétaire normale prévue par la réglementation financière de l'Union, qui doit rester la compétence exclusive de la Commission, ni faire double emploi ou se superposer à celle-ci;

Or. en

Amendement 182
Wolf Klinz

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement 183
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Amendement

8 bis. demande que la réforme du MES soit complétée par une procédure d'insolvabilité pour les emprunteurs souverains, qui inciterait davantage à mener des politiques budgétaires solides et éviterait que les investisseurs n'envisagent de prêter à des économies gérées de manière non viable;

Or. en

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. *demande que le FME rende régulièrement compte au Parlement européen et aux parlements nationaux de ses activités en cours afin de parvenir à plus de contrôle démocratique;*

Or. en

Amendement 184

Wolf Klinz

Proposition de résolution

Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. *demande que, parallèlement à la réforme du MES, une pondération des risques soit instaurée pour les obligations d'État détenues par les banques; rappelle que les banques étaient étroitement liées à leurs emprunteurs souverains et le restent dans une large mesure, du fait des grandes quantités de dette publique nationale qu'elles détiennent; estime que cette réforme inciterait les banques à privilégier la solidité par rapport à la nationalité des obligations d'État;*

Or. en

Amendement 185

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. souligne **la nécessité de définir une procédure** de prise de décisions **efficace dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence;**

9. souligne **que la transformation du MES en un organe de l'Union à part entière est en contradiction avec la règle prévue de vote à l'unanimité, qui est propre à un mode opératoire**

intergouvernemental; demande que le filet de sécurité du FRU soit déployé en évitant les procédures de prise de décisions complexes qui limiteraient sa capacité à rétablir efficacement la confiance dans l'union bancaire; estime que le filet de sécurité devrait prendre la forme d'une ligne de crédit du FME qui pourrait être utilisée sans passer par un nouveau cycle de décisions nationales; juge une telle procédure de prise de décisions de nature à renforcer la capacité du FME à répondre rapidement aux chocs économiques et financiers, tout en respectant l'ordre constitutionnel des États membres;

Or. en

Amendement 186
Jörg Meuthen, Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne la nécessité *de définir une* procédure de prise de décisions efficace *dans le cadre de la réforme du MES*, en particulier *en cas d'urgence*;

Amendement

9. souligne la nécessité *d'une* procédure de prise de décisions efficace *au sein du MES, tout en maintenant le principe de l'unanimité*, en particulier *dans des cas urgents*;

Or. de

Amendement 187
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence;

Amendement

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence, *par le*

renforcement du vote à la majorité, tandis que le vote à l'unanimité serait conservé pour toutes les décisions importantes ayant des conséquences financières;

Or. en

Amendement 188
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence;

Amendement

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace, *équilibrée et démocratique* dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence, *qui garantisse un dialogue ouvert à toutes les parties intéressées et respecte les particularités nationales et les principes de transparence, de responsabilité et de simplicité;*

Or. en

Amendement 189
Wolf Klinz

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence;

Amendement

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence, *qui garantisse, le cas échéant, le respect des prérogatives des parlements nationaux;*

Or. en

Amendement 190

Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence;

Amendement

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence; ***relève que les procédures actuelles de prise de décisions sont éprouvées en termes de rapidité et d'efficacité;***

Or. en

Amendement 191
Isabelle Thomas

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence;

Amendement

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace ***et démocratique*** dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence;

Or. fr

Amendement 192
Pervenche Berès, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre ***de la réforme du MES***, en particulier en cas d'urgence;

Amendement

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre ***du nouveau FSE***, en particulier en cas d'urgence;

Or. en

Amendement 193

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence;

Amendement

9. souligne la nécessité de définir une procédure de prise de décisions efficace dans le cadre de la réforme du MES, en particulier en cas d'urgence; ***demande, à cet égard, une évaluation du cadre de gouvernance actuel;***

Or. en

Amendement 194

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. estime qu'il est possible d'améliorer les instruments d'assistance financière au titre du FSE, notamment l'assistance financière apportée à partir de la ligne de crédit conditionnelle à titre de précaution; relève que ces instruments sont à utiliser dès que nécessaire par un État membre confronté à des chocs symétriques ou asymétriques; estime que les conditions d'éligibilité pour l'activation de ces instruments devraient être équilibrées et assorties des clauses de flexibilité appropriées; s'oppose à ce que l'accès à la ligne de crédit conditionnelle à titre de précaution soit possible sans protocole d'accord;

Amendement 195
Barbara Kappel, Ralph Packet

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. demande une réforme rapide du MSE qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier pour le FRU; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024;

Amendement

supprimé

Amendement 196
Jörg Meuthen, Barbara Kappel

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. demande **une** réforme **rapide** du MSE qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, **afin que le** nouveau **FSE puisse offrir** un apport de liquidités en cas de résolution **et** servir de filet de sécurité financier pour le FRU; **demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024;**

Amendement

10. demande **qu'en cas de** réforme du MSE, qui redéfinisse **également** son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, **aucune disposition ne permette au** nouveau **MSE d'offrir** un apport de liquidités en cas de résolution **ni de** servir de filet de sécurité financier pour le FRU;

Amendement 197
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. demande une réforme rapide du **MSE** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier pour le FRU; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024;

Amendement

10. demande une réforme rapide du **MES** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport **adéquat** de liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier pour le FRU, **sans conditionnalité à des politiques de récession et d'austérité**; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024;

Or. en

Amendement 198
Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. demande une réforme rapide du **MSE** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution **et** servir de filet de sécurité financier pour **le FRU**; **demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024**;

Amendement

10. demande une réforme rapide du **MES** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution, servir de filet de sécurité financier pour **la mise en œuvre d'un système coordonné d'assurance des dépôts et réagir à toute crise bancaire de façon à protéger les citoyens ordinaires et à garantir que les responsables du déclenchement de telles crises ne tirent pas parti des réponses politiques apportées à celles-ci**;

Or. en

Amendement 199
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. demande une réforme rapide du **MSE** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier pour le FRU; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant **2024**;

Amendement

10. **estime que, pour être crédible, un cadre de résolution par le financement interne doit établir une distinction claire entre besoins de solvabilité et besoins de liquidités**; demande une réforme rapide du **MES** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier pour le FRU; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant **2021**;

Or. en

Amendement 200
Wolf Klinz

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. demande une réforme rapide du **MSE** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau **FSE** puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution et **servir de filet de sécurité financier pour le FRU**; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant **2024**;

Amendement

10. demande une réforme rapide du **MES** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau **MES** puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution et, **une fois qu'une réduction des risques conséquente aura eu lieu dans tous les États membres participants, servir de filet de sécurité financier pour le FRU**;

Or. en

Amendement 201
Jonás Fernández

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. demande une réforme rapide du **MSE** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier **pour le FRU**; demande que **le FRU** soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024;

Amendement

10. demande une réforme rapide du **MES** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier **qui sera utilisé par le CRU**; demande que **ce filet de sécurité financier** soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024;

Or. en

Amendement 202

Tom Vandenkendelaere

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. demande une réforme rapide du **MSE** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier pour le FRU; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024;

Amendement

10. demande une réforme rapide du **MES** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse **assurer la stabilité financière**, offrir un apport de liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier pour le FRU; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024;

Or. en

Amendement 203

Jean Arthuis

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. demande une réforme rapide du **MSE** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau **FSE** puisse offrir un apport de

Amendement

10. demande une réforme rapide du **MES** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau **MES** puisse offrir un apport de

liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier pour le FRU; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024;

liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier pour le FRU; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024;

Or. fr

Amendement 204

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. demande une réforme rapide du **MSE** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier pour le FRU; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible et, en tout cas, avant 2024;

Amendement

10. demande une réforme rapide du **MES** qui redéfinisse son rôle, ses fonctions et ses instruments financiers, afin que le nouveau FSE puisse offrir un apport de liquidités en cas de résolution et servir de filet de sécurité financier pour le FRU; demande que le FRU soit rendu opérationnel dès que possible **à l'horizon 2020** et, en tout cas, avant 2024;

Or. en

Amendement 205

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. salue les conclusions de l'Eurogroupe du 4 décembre 2018, approuvées par le sommet de la zone euro du 14 décembre 2018; salue en particulier l'avancement à 2020 de la création du

filet de sécurité du FRU et l'approbation des modalités de fonctionnement du MES; déplore, en revanche, l'absence de résultats concrets quant à la future capacité budgétaire de la zone euro et au mécanisme de stabilisation; souligne que des progrès importants ont récemment été accomplis dans le domaine de la réduction des risques; rappelle en outre que le Parlement européen y a contribué de manière importante, en particulier en ce qui concerne le «paquet bancaire» et les dispositifs prudents relatifs aux prêts non performants;

Or. en

Amendement 206
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. déplore que l'accord de l'Eurogroupe de décembre 2018 ne fasse pas mention des modalités de l'apport du soutien en liquidités aux banques par le FRU lors de l'utilisation de la ligne de crédit du MES/FME proposée; estime qu'une solution serait de permettre au FRU d'émettre des garanties ou des obligations prêtables aux banques, qui pourraient ensuite être utilisées comme sûretés en vue soit de la fourniture de liquidités d'urgence soit des opérations de politique monétaire ordinaires par la BCE; insiste cependant sur le fait que le cadre proposé n'est pas adapté à une telle construction car l'emprunt auprès du MES/FME compliquerait l'émission par le FRU d'obligations ayant une bonne notation de crédit en raison du statut de créancier privilégié du MES/FME;

(Source: Demertzis et al., «How to provide liquidity to banks after resolution in

Europe's banking union» («Comment fournir des liquidités aux banques après une résolution dans l'union bancaire européenne?»), publication externe de Bruegel, 2018 (<http://bruegel.org/2018/11/how-to-provide-liquidity-to-banks-after-resolution-in-europes-banking-union/>).

Or. en

Amendement 207
Tom Vandenkendelaere, Siegfried Mureşan

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. met l'accent sur l'importance de la crédibilité du FME, qui exige une capacité adaptée associée à une stricte conditionnalité, afin de préserver chaque État membre contre les turbulences sur les marchés de capitaux; souligne que la conditionnalité recouvre à la fois la conditionnalité ex post, qui concerne les politiques convenues pour les programmes de crise, et la conditionnalité ex ante, qui suppose des politiques économiques solides, fondées sur les règles budgétaires européennes;

Or. en

Amendement 208
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. se félicite du fait que l'accord de l'Eurogroupe de décembre 2018 soumette la ligne de crédit conditionnelle à titre de

précaution du MES au respect de critères d'éligibilité ex ante transparents et précis et non à des conditions relatives aux politiques ex post et remplace le protocole d'accord relatif à cette ligne par une lettre d'intention, ce qui devrait contribuer à la réduction des facteurs qui dissuadent fortement d'utiliser le MES en cas de crise des liquidités; demande, cependant, une révision des critères proposés pour l'accès à la ligne de crédit conditionnelle à titre de précaution, étant donné qu'en l'état actuel, ils rendraient plus de la moitié des pays de la zone euro inéligibles à l'utilisation de cette ligne [1]; souligne que la BCE doit préciser si elle considère la ligne de crédit conditionnelle à titre de précaution comme un programme à même de permettre l'accès aux opérations monétaires sur titres^{1 quater};

^{1 quater} http://bruegel.org/2018/12/does-the-eurogroups-reform-of-the-esm-toolkit-represent-real-progress/?utm_source=GDPR&utm_campaign=34a728f379EMAIL_CAMPAIGN_2018_12_13_09_09&utm_medium=email&utm_term=0_7c51e322b7-34a728f379-278611705

Or. en

Amendement 209

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. rappelle qu'il est impératif que des avancées décisives soient réalisées sans plus tarder s'agissant des mesures de partage des risques, à savoir l'achèvement rapide du système européen d'assurance

des dépôts et la mise en place d'une capacité budgétaire de la zone euro comprenant un mécanisme européen de stabilisation; insiste sur la nécessité de parvenir à des résultats concrets et d'éviter de nouveaux reports des décisions sur des sujets essentiels qui pourraient avoir des conséquences sur la stabilité de l'UEM dans son ensemble;

Or. en

Amendement 210

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 quater. prend acte de la position commune du 14 novembre 2018 sur la coopération future entre la Commission européenne et le MES; regrette que le Parlement européen n'y ait pas été associé; rappelle la compétence exclusive de la Commission européenne en matière de surveillance macroéconomique et budgétaire et, par conséquent, s'inquiète des conséquences de la participation du MES aux futures tâches en lien avec la coordination des politiques économiques et le suivi budgétaire dans le cadre de la coopération ne relevant pas de l'assistance financière;

Or. en

Amendement 211

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 10 quater (nouveau)

PE632.795v01-00

104/117

AM\1173293FR.docx

Proposition de résolution

Amendement

10 quater. *se félicite en outre du remplacement des clauses d'action collective avec clauses d'agrégation double par des clauses d'action collective avec clauses d'agrégation simple, qui est propre à faciliter la restructuration des dettes lors de crises d'insolvabilité exceptionnelles;*

Or. en

Amendement 212
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. *souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);*

supprimé

Or. fi

Amendement 213
Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. *souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et rappelle qu'il est*

supprimé

également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Or. en

Amendement 214

Barbara Kappel, Ralph Packet

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 215

Bernard Monot

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union **bancaire, qui font que l'union bancaire inachevée est beaucoup plus dangereuse pour la stabilité financière que l'absence d'union** bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD); **souligne que notamment en l'absence de mise en place du SEAD il est préférable de défaire l'ensemble de l'union bancaire;**

Amendement 216

Jörg Meuthen

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. souligne les risques découlant **des retards accumulés dans** l'achèvement de l'union bancaire; **se félicite** à cet égard **de** l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et **rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un** système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

11. souligne les risques découlant **de** l'achèvement de l'union bancaire; **rejette** à cet égard l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et **fait observer qu'il ne doit pas non plus être établi de** système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Or. de

Amendement 217

Markus Ferber

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU **et rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);**

Amendement

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU;

Or. en

Amendement 218

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU *et* rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU, ***mais est dans le même temps préoccupé par le fait qu'aucune réforme du MES ne sera entreprise avant 2021***; rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD) ***qui prenne la forme d'un système de réassurance intégrale pour les systèmes nationaux d'assurance des dépôts, dans le respect du principe de subsidiarité***;

Or. en

Amendement 219 Ralph Packet

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; ***se félicite*** à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et rappelle ***qu'il est également nécessaire d'établir un*** système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire, ***mais insiste sur le fait que la réduction des risques est une condition du partage des risques; prend acte*** à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et rappelle ***la nouvelle approche en vue d'un*** système européen d'assurance des dépôts (SEAD) ***proposée par la Commission dans sa communication du 11 octobre 2017***;

Or. en

Amendement 220

PE632.795v01-00

108/117

AM\1173293FR.docx

Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

**Proposition de résolution
Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD) ***intégralement assuré, comme proposé par la Commission européenne dans sa proposition (2015)0586 du 24 novembre 2015;***

Or. en

**Amendement 221
Wolf Klinz**

**Proposition de résolution
Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU ***et rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);***

Amendement

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU;

Or. en

**Amendement 222
Cătălin Sorin Ivan**

**Proposition de résolution
Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et rappelle qu'il est également nécessaire d'établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Amendement

11. souligne les risques découlant des retards accumulés dans l'achèvement de l'union bancaire; se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Conseil européen de mettre en place un filet de sécurité commun pour le FRU et rappelle qu'il est également nécessaire d'établir **rapidement** un système européen d'assurance des dépôts (SEAD);

Or. en

Amendement 223

Barbara Kappel

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne que l'utilisation du FME comme filet de sécurité budgétaire commun pour l'union bancaire implique une forte augmentation de la prise de risques; estime donc nécessaire de fixer au FME des limites de risques et d'obliger le FRU à rembourser le FME en temps voulu;

Or. en

Amendement 224

Pervenche Berès, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. estime qu'il convient que le cadre de responsabilité applicable au futur FSE porte sur l'ensemble de la gouvernance économique; réitère sa demande d'un accord interinstitutionnel dans ce domaine;

Amendement 225
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. relève que la réforme du MES s'effectue en parallèle de l'achèvement de l'union bancaire, auquel s'ajoute des mesures supplémentaires de réduction des risques s'agissant des instruments de partage des risques, qui nécessitent une mise en œuvre au niveau européen et au niveau des États membres;

Or. en

Amendement 226
Pervenche Berès, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. estime que tout accord provisoire entre le Parlement et le nouveau FSE constituerait un signal d'accroissement de l'autonomie de ce dernier, alors même que le Parlement est fermement convaincu qu'il convient de faire entrer le FSE, comme le propose la Commission, dans le cadre du traité et dans l'ordre juridique de l'Union;

Or. en

Amendement 227
Jörg Meuthen

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite le **MSE** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole de coopération avec le Parlement européen afin de promouvoir davantage le dialogue institutionnel et de renforcer la transparence, la responsabilité et la légitimité démocratique du **MSE**, en accord avec l'approfondissement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 228

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite le **MSE** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole de coopération avec le Parlement européen afin de promouvoir davantage le dialogue institutionnel et de renforcer la transparence, la responsabilité et la légitimité démocratique du **MSE**, en accord avec l'approfondissement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro;

Amendement

12. invite le **MES** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole de coopération avec le Parlement européen afin de promouvoir davantage le dialogue institutionnel et de renforcer la transparence, la responsabilité et la légitimité démocratique du **MES**, en accord avec l'approfondissement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro; **estime que le protocole de coopération devrait préciser les droits du Parlement européen et de ses députés s'agissant des questions présentées au FME, des auditions régulières, des droits en matière de nomination, des droits relatifs au contrôle budgétaire et des procédures de décharge;**

Or. en

Amendement 229
Tom Vandenkendelaere

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite le **MSE** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole de coopération avec le Parlement européen afin de promouvoir davantage le dialogue institutionnel et de renforcer la transparence, la responsabilité et la légitimité démocratique du **MSE**, en accord avec l'approfondissement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro;

Amendement

12. invite le **MES** à promouvoir davantage le dialogue institutionnel avec le Parlement européen et à renforcer sa transparence, sa responsabilité et sa légitimité démocratique, en accord avec l'approfondissement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro;

Or. en

Amendement 230
Barbara Kappel, Ralph Packet

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite le **MSE** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole de coopération avec le Parlement européen afin de promouvoir davantage le dialogue institutionnel et de renforcer la transparence, la responsabilité et la légitimité démocratique du **MSE**, en accord avec l'approfondissement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro;

Amendement

12. invite le **MES** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole de coopération avec le Parlement européen afin de promouvoir davantage le dialogue institutionnel et de renforcer la transparence, la responsabilité et la légitimité démocratique du **MES**, en accord avec le renforcement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro;

Or. en

Amendement 231
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite le **MSE** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole de coopération avec le Parlement européen afin de promouvoir davantage le dialogue institutionnel et de renforcer la transparence, la responsabilité et la légitimité démocratique du **MSE**, en accord avec l'approfondissement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro;

Amendement

12. invite le **MES** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole de coopération avec le Parlement européen afin de promouvoir davantage le dialogue institutionnel et **la consultation et** de renforcer la transparence, la responsabilité et la légitimité démocratique du **MES**, en accord avec l'approfondissement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro;

Or. en

Amendement 232

Pervenche Berès, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite le **MSE** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole de coopération avec le Parlement européen afin de promouvoir davantage le dialogue institutionnel et de renforcer la transparence, la responsabilité et la légitimité démocratique du **MSE**, en accord avec l'approfondissement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro;

Amendement

12. invite le **FSE** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole de coopération avec le Parlement européen afin de promouvoir davantage le dialogue institutionnel et de renforcer la transparence, la responsabilité et la légitimité démocratique du **FSE**, en accord avec l'approfondissement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro;

Or. en

Amendement 233

Vladimír Maňka

au nom de la Commission des budgets

Pedro Silva Pereira

au nom de la Commission des affaires économiques et monétaires

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite le **MSE** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole de coopération avec le Parlement européen afin **de promouvoir davantage** le dialogue institutionnel et de renforcer la transparence, **la responsabilité et la légitimité démocratique du MSE, en accord avec l'approfondissement de la coopération interinstitutionnelle sur la gouvernance économique de la zone euro;**

Amendement

12. invite le **MES** à élaborer, avec effet immédiat, un protocole **intérimaire** de coopération avec le Parlement européen afin **d'améliorer** le dialogue institutionnel et de renforcer la transparence **du MES; demande également l'approfondissement du cadre de coopération** interinstitutionnelle sur la gouvernance économique **dans son ensemble, de manière à renforcer sa responsabilité et sa légitimité démocratique; réitère sa demande d'un accord interinstitutionnel dans ce domaine;**

Or. en

Amendement 234

Pervenche Berès, Ramón Jáuregui Atondo

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

12 bis. souligne que la communication en temps utile d'informations complètes et précises est indispensable à la mise en œuvre en bonne et due forme de l'obligation de rendre des comptes; plaide donc avec insistance pour la définition de normes de transparence des plus élevées dans le cadre de l'accord interinstitutionnel qui sera conclu entre le FSE et le Parlement concernant les décisions prises par le Fonds, le contexte dans lequel s'inscrivent ces décisions, l'accès aux documents du FSE ainsi que le compte rendu des discussions au sein de celui-ci;

Or. en

Amendement 235

Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. demande le renforcement, à toutes les étapes des activités du FME, du rôle des parlements nationaux, qui doit aller bien au-delà de la formulation d'observations et de questions ou encore de simples échanges de vues avec le directeur général du FME s'agissant des avancées en matière de mise en œuvre des programmes d'aide à la stabilité financière;

Or. en

Amendement 236
Tom Vandenkendelaere, Siegfried Mureşan

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. affirme qu'il convient que le directeur du FME soit élu par le Parlement européen et rende compte au Parlement européen;

Or. en

Amendement 237
Dimitrios Papadimoulis, Liadh Ní Riada

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. s'oppose à la proposition du Conseil qui prévoit que le directeur général tienne des discussions confidentielles à huis clos avec le président et les vice-présidents des commissions compétentes du Parlement

*européen concernant ses tâches,
notamment l'analyse d'impact social, la
mise en œuvre d'un soutien à la stabilité
financière et l'octroi de lignes de crédit ou
l'établissement de garanties à l'appui du
CRU; demande par conséquent
l'ouverture de ce dialogue au Parlement
européen, de manière à renforcer la
responsabilité démocratique et la
transparence;*

Or. en